

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2021_099**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES-LES-VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 24/06/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 80 - votants : 100

OBJET : BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, MICHELET Jacky, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, BARDE Robert, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, SYLVESTRE Dominique, MURDINET Armand, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLEMENT Danielle, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, JUNG Anne, MASSIN Nancie, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, ROCHE Annie, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane
Monsieur PERTUSA Pascal a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur GALLAND Jean-François
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Madame ILIOZER-BOYER Nathalie a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame JUNG Anne
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence

Par délibération du Conseil communautaire du 27 novembre 2012, le Service commun Restauration collective a été créé pour l'organisation d'un service de production et de livraison de repas pour les écoles et les accueils de

loisirs de 14 adhérents : Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Bourg-de
 par Barbières, Bésayes, Charpey, Jaillans, La Baume d'Hostun, Marches, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-
 Commanderie, le SIE de l'Ecancière et Eymeux.

La répartition du coût du service entre les adhérents repose sur la quantité de repas commandée.

Le budget est régi par nomenclature M14 sur cet exercice 2020. En 2021, cette nomenclature est maintenue
 mais les opérations deviennent assujetties à la TVA.

Le compte administratif 2020 se résume comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Recettes 2020 | 2 153 148,93 | 100 476,97 |
| Dépenses 2020 | 2 326 895,77 | 37 474,23 |
| Résultat 2020 | -173 746,84 | 63 002,74 |
| Résultat reporté 2019 | | -184 888,71 |
| Résultat Cumulé 2020 | -173 746,83 | -121 885,97 |

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est jointe à la délibération du compte administratif du budget principal.

| | FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | |
|------|----------------|----------------|---------------|----------------|--------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultat | Dépenses | Recettes | Résultat |
| 2018 | 2 727 831,13 € | 2 770 853,19 € | 43 022,06 € | 60 981,01 € | 78 475,72 € | 17 494,71 € |
| 2019 | 2 862 414,15 € | 2 896 424,19 € | 34 010,04 € | 86 591,08 € | 109 856,00 € | 23 264,92 € |
| 2020 | 2 326 895,77 € | 2 153 148,93 € | -173 746,84 € | 37 474,23 € | 100 476,97 € | 63 002,74 € |

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement de la Cuisine centrale : 1,4M €, -500 k€ par rapport à 2019, dont 1 M € de fournitures de produits alimentaires ; cette diminution est la conséquence des confinements liés à la crise sanitaire du Covid, aux fermetures notamment des écoles et accueil de loisirs. En effet, le budget 2020 avait été établi sur la base de 789 000 repas et seuls 482 507 repas ont été préparés.
- des frais de personnel qui se stabilisent par rapport à 2019 avec une variation de 1% à la baisse.

La principale recette de fonctionnement relève de la facturation des repas aux adhérents (2,139 M€). Les résultats indiquent un reste à facturer de 173 746 € au titre de l'exercice 2020 sur 2021.

Section d'investissement

Sur 2020, les principales dépenses d'investissement ont porté sur les études dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'équipement.

Les recettes d'investissement sont composées du FCTVA (9 k€), des amortissements (58 k€) et de l'affectation du résultat (34 k€).

Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, se retire de la salle pour le vote de ce compte administratif.

La présidence est assurée par monsieur Christian GAUTHIER, 2^{ème} Vice-président.

Le Conseil communautaire DECIDE :

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 09/07/2021

SLO

ID : 026-200068781-20210630-2021_DELIB099-BF

- **d'approuver** le compte administratif 2020 du budget annexe Collectif n° 1 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sône Collective,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 1 voix

MEJEAN Florent

N'a pas pris part au vote : 1 voix

DARAGON Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

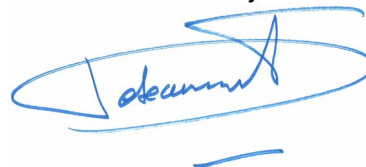
Fait à Valence, le 12/07/2021

Le Président,

Par délégation,

Véronique DEBEAUMONT

Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.